



REGLEMENT DU JEU **“TOUS AU RESTO !”** **Du 10 au 25 juillet 2021**

Article 1 : Organisateur

L'Office de tourisme Cœur de Béarn, dont le siège social se trouve 58 Rue du Commerce, 64360 MONEIN – Siret 495 037 848 00019 – code APE : 7990Z, organise du 10 au 25 juillet 2021, un jeu concours chez les restaurateurs partenaires de l'Office de tourisme, intitulé « Tous au resto ! »

Article 2 : Modalité de participation

Le jeu concours se déroule en Cœur de Béarn, chez les restaurateurs partenaires de l'Office de tourisme, du 10 au 25 juillet 2021.

Il est ouvert aux personnes de plus de 18 ans. Sont exclus du jeu les membres du personnel de l'Office de tourisme et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu, ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant sous leur toit.

Du 10 au 25 juillet 2021, les personnes prenant un repas chez les restaurateurs partenaires de l'Office de tourisme Cœur de Béarn, se verront proposer un bulletin de participation par le restaurateur, à déposer dans l'urne prévue à cet effet, pour participer au tirage au sort qui aura lieu le mercredi 28 juillet 2021.

Pour participer le joueur doit remplir intégralement et correctement le bulletin de participation et indiquer : nom-prénom/commune/numéro de téléphone/ adresse mail. Ces coordonnées seront utilisées pour pouvoir joindre les gagnants. Le non-respect de cet article entraînera l'exclusion du tirage au sort.

Article 3 : Restaurants partenaires

Le jeu concours se déroule chez les restaurants partenaires de l'Office de tourisme : La Bulle à Argagnon, Au Coin Cosy à Arthez-de-Béarn, Lou Chabrot à Arthez-de-Béarn, Le Reflet des Torches à Lacq, Le Cabanon à Monein, l'Estaminet à Monein, Les Voyageurs à Monein, Une Pause S'impose à Monein, L'Auberge des Roses à Monein, Le Crasy Canard à Mourenx, La Casa à Orthez, L'Endroit à Orthez, Le Bistro d'Albret à Orthez, Chez Bertin-Café Place d'Armes à Orthez, Corral Café à Orthez, La Soupière à Orthez, Chez Cabeillou à Orthez, Le San Pietro à Orthez, Le Terminus à Orthez, La Bistronomie de l'Auberge à Ozenx, La Tour Galante à Sault de Navailles.

Article 4 : Dotations

Le jeu « Tous au Resto ! » est doté de 50 bons cadeaux de 25 € à valoir chez les restaurants partenaires de l'Office de tourisme (cités à l'article 3), jusqu'au 31 décembre 2021.

Les lots ne sont pas échangeables contre un autre objet ou monnaie ou devise de toute nature. Par ailleurs, il ne pourra être tenu compte d'une éventuelle baisse du prix et des dotations.

Article 5 : Tirage au sort

Les bulletins de participation seront comptabilisés et pris en compte jusqu'au 25 juillet 2021.

Le tirage au sort sera effectué le Mercredi 28 juillet, sous la responsabilité de l'organisateur, par l'un des salariés de l'Office de tourisme, au siège social à Monein.

50 gagnants seront tirés au sort. Tout bulletin incomplet, erroné et/ou illisible sera invalide.

Article 6 : Annonce des résultats

Les gagnants seront contactés par mail ou téléphone à partir du 29 juillet. Les résultats seront publiés sur le site internet de l'Office de tourisme Cœur de Béarn et sur la page Facebook de l'Office de tourisme Cœur de Béarn.

Les bons cadeaux seront à retirer à l'Office de tourisme Cœur de Béarn – 58 rue du Commerce à Monein ou – 1 rue des Jacobins à Orthez, jusqu'au 30 septembre 2021.

Article 7 : Litige et responsabilité

Le simple fait de participer au jeu en remplissant le bulletin de participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par les organisateurs. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler ou de modifier le tirage au sort.

La responsabilité de l'Office de tourisme organisateur, ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Des additifs, ou en cas de force majeure des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

L'organisateur se réserve dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Il ne sera répondu à aucune autre demande concernant les modalités du jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement à l'adresse du jeu et comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur. Les contestations et réclamations écrites, relatives à ce jeu ne seront plus prises en compte passé un délai d'un mois après la clôture du jeu. Le gagnant reconnaît et accepte que la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée directement ou indirectement, pour tout dommage causé au gagnant, ou à des tiers à l'occasion de la réception du gain.

Article 8 : Dépôt légal

Le règlement complet est consultable sur www.coeurdebearn.com et disponible dans les 2 bureaux de l'Office de tourisme Cœur de Béarn à Monein et Orthez ou peut être obtenu gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : contact@coeurdebearn.com.

Il ne sera répondu à aucune autre demande concernant les modalités du jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

Article 9 : Propriété et utilisation des données

Les informations communiquées par les participants au présent jeu concours tirage au sort, seront sauvegardées et pourront être utilisées par l'Office de tourisme Cœur de Béarn pour l'envoi de newsletter, si le joueur a coché sur le bulletin de participation « *Je souhaite recevoir les actualités de l'Office de tourisme Cœur de Béarn* ».

Les données personnelles communiquées à l'inscription par les participants sont à destination unique de l'Office de tourisme Cœur de Béarn. L'Office de tourisme s'engage à ne pas communiquer ni céder à un autre tiers les données personnelles des participants sans leur autorisation préalable.